

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-quatrième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 20 – 21 et 23 – 26 juillet 2018

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE
(Mercredi 25 Juillet 2018)

9. Renforcement des capacités

9.2 Programme CITES sur les espèces d'arbres : Rapport du Secrétariat PC24 Doc. 9.2

Le Comité prend note du document PC24 Doc. 9.2 et encourage le Secrétariat à réfléchir à l'avenir du programme CITES pour les espèces d'arbres afin de garantir sa continuation.

10. Avis de commerce non préjudiciable

10.2 Projet de « Guide sur l'élaboration de programmes de gestion forestière durable et de documents techniques harmonisés tenant compte de l'exploitation de l'acajou (*Swietenia macrophylla*) dans le cadre des dispositions de la CITES » PC24 Doc. 10.2

Le Comité félicite le Mexique pour l'élaboration du Guide et sa mise à disposition comme outil visant à renforcer l'émission d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour l'acajou et invite les Parties et autres parties prenantes pertinentes à examiner le Guide et à faire parvenir leurs commentaires, avant le 28 septembre 2018, à l'autorité scientifique du Mexique (CONABIO), à l'adresse : ac-cites@conabio.gob.mx.

10.3 Orientations pour l'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les plantes PC24 Doc. 10.3

Le Comité félicite l'Allemagne pour ses Orientations en neuf étapes sur les avis de commerce non préjudiciable pour les plantes pérennes et pour les espèces d'arbres et encourage toutes les Parties à continuer de partager des orientations sur l'émission d'avis de commerce non préjudiciable avec le Secrétariat et le Comité pour les plantes.

12. Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique PC24 Doc. 12

Le Comité prend note des progrès accomplis en matière d'application des décisions 17.53 et 17.54, comme décrit aux paragraphes 6 à 8, et de l'analyse de la contribution éventuelle de la Convention sur la diversité biologique aux activités de la CITES relatives à la flore figurant dans le document PC24 Inf. 6.

Le Comité décide de soumettre les projets de décisions ci-dessous au Comité permanent, à sa 70^e session, et à la Conférence des Parties à sa 18^e session :

Décision 18 AA

À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat :

- a) publie et tient à jour sur son site Web le résumé du document intitulé 'Periodic Review proposals submitted to CoPs for amendments to Appendices I and II, taxa selected for Periodic Review of species included in Appendices I and II, and Review of Significant Trade in specimens of Appendix II species' (Propositions d'examen périodique soumises à la CoP pour amendements aux Annexes I et II, taxons sélectionnés pour l'examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II, et étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II), y compris les actualisations pertinentes issues du Comité pour les plantes et de la Conférence des Parties ;
- b) en collaboration avec le Comité pour les plantes, actualise le rapport sur la contribution de la CITES à l'application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP) jusqu'à la clôture de la 18^e session de la Conférence des Parties, pour examen par la Convention sur la diversité biologique (CDB) à la quinzième réunion de la Conférence des Parties ; et
- c) présente les progrès décrits dans les paragraphes a) et b) au Comité pour les plantes pour examen à sa 25^e session.

Décision 18.BB

À l'adresse du Comité pour les plantes

Le Comité pour les plantes révisé le rapport actualisé sur la contribution de la CITES à l'application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP), à sa 25^e session afin qu'il puisse être examiné par la CDB à la quinzième réunion de la Conférence des Parties.

Le Comité décide aussi de soumettre les projets de décisions proposés dans le paragraphe 12 du document PC24 Doc. 12 au Comité permanent, à sa 70^e session et à la Conférence des Parties à sa 18^e session.

17. Taxons produisant du bois d'agar (*Aquilaria* spp. et *Gyrinops* spp.)

17.1 Application de la résolution Conf. 16.10, Application de la Convention aux taxons produisant du bois d'agar : Rapport du Comité pour les plantes*Pas de document*

Le Comité demande à la Présidente du Comité pour les plantes et au représentant de l'Océanie (M. Leach) de réviser la décision 16.157 (Rev. CoP17) et de rédiger une nouvelle décision afin de déterminer le meilleur moyen, pour le Comité pour les plantes, d'obtenir des données sur l'application de la résolution Conf. 16.10.

17.2 Rapport du Secrétariat PC24 Doc. 17.2

Le Comité décide que les décisions 17.194, 17.197, 17.198 et 17.199 peuvent être considérées comme appliquées et que leur suppression peut être proposée à la 18^e session de la Conférence des Parties.

20. Prunier d'Afrique (*Prunus africana*) : Rapport du Secrétariat PC24 Doc. 20

Le Comité demande à la Présidente du Comité pour les plantes de réviser et modifier les décisions 17.250 à 17.252 pour soumission à la Conférence des Parties à sa 18^e session.

23. Bois de santal est-africain (*Osyris lanceolata*) : Rapport du groupe de travail intersessions*Pas de document*

Le Comité prend note de la mise à jour verbale de la représentante de l'Afrique (Mme Koumba Pambo) et décide de considérer les décisions 16.153 (Rev. CoP17) et 16.154 (Rev. CoP17) comme appliquées et de proposer leur suppression à la Conférence des Parties à sa 18^e session.

25. Examen périodique des Annexes

25.1 Vue d'ensemble des espèces dans l'examen périodique..... PC24 Doc. 25.1

Le Comité prend note du document PC24 Doc. 25.1 et décide, conformément au paragraphe 2 d) de la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP17), *Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II*, compte tenu du fait qu'aucun bénévole n'a proposé de mener l'examen au cours de deux périodes séparant les sessions de la Conférence des Parties, que *Dioscorea deltoidea* devrait être retirée de la liste des espèces à examiner.

Le Comité demande au Secrétariat de publier la vue d'ensemble actualisée des espèces faisant l'objet de l'examen périodique sur le site web de la CITES.

25.2 Examen des espèces

25.2.1 Lewisia serrata – Rapport des États-Unis d'Amérique..... PC24 Doc. 25.2.1

Le Comité décide, conformément aux alinéas g) et h) du paragraphe 2 de la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP17), que l'espèce *Lewisia serrata* examinée par les États-Unis d'Amérique, remplit les critères de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17) pour être maintenue à l'Annexe II, comme décrit dans le document PC24 Doc. 25.2.1. Le Comité décide de communiquer ses conclusions à la Conférence des Parties, et invite le Secrétariat à informer l'État de l'aire de répartition des conclusions du Comité.

Adoption du résumé de la séance AC30/PC24 Sum. 1

Le Comité adopte le résumé de la séance AC30/PC24 Sum. 1.

Adoption du résumé de la séance AC30/PC24 Sum. 2

Le Comité adopte le résumé de la séance AC30/PC24 Sum. 2 avec les amendements suivants :

- sous le point 11 de l'ordre du jour, le « représentant du Comité pour les plantes pour l'Amérique » devrait être mentionné comme « représentant par intérim du Comité pour les plantes ».

Adoption du résumé de la séance PC24 Sum. 1

Le Comité adopte le résumé de la séance PC24 Sum. 1.

Adoption du résumé de la séance PC24 Sum. 2

Le Comité adopte le résumé de la séance PC24 Sum. 2 avec les amendements suivants :

- supprimer « et *Diopsiros* » sous le point 27, paragraphe i), page 6.